

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND

Séance du 7 juin 2021

Le 1^{er} juin 2021, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le lundi 7 juin 2021 à 20h30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil vingt et un, le 7 juin à 20h30, le Conseil Municipal de Villers-Allerand Montchenot étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard Weiler, Maire.

Étaient présents :

Bernard WEILER Maire, Dimitri BOUVIER, Jean-Pierre COCQUELET Jean-Marie CHAPPELLET, Estelle COURTEIX, Gaëlle FLOCH, Clément GOELDEL, Stéphane JEANTY, Paul-Édouard LAROCHE, Julien RONDET, Dominique PATEIRON.

Absents excusés : Didier de Amorin qui a donné pouvoir à Gaëlle Floch
Laurent Pateiron qui a donné pouvoir à Dominique Pateiron
Eric Girardin qui a donné pouvoir à Bernard Weiler

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

18/2021 : Approbation des nouveaux statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

19/2021 : Délégation au Maire de certaines attributions du Conseil Municipal :

« Délibérations Budgétaires Modificatives (DBM) inférieures à 5 000 € ».

20/2021 : Appel d'offres pour le choix d'un maître d'oeuvre pour l'aménagement de la traversée de Montchenot.

21/2021 : Financement du projet « Haies et Vergers » géré par l'association « Les Jardins de Villers ».

22/2021 : Autorisation au Maire à signer une convention de gestion tripartite avec le Parc Naturel Régional et l'association « Les Jardins de Villers » pour le projet « Haies et Vergers ».

Informations Diverses

Questions Diverses

Le maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer d'une part la feuille de présence et d'autre part le procès-verbal du 3 mai 2021. Aucune correction ni modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avant de passer à la discussion et au vote des délibérations, le Maire souhaite adresser un message à son conseil municipal. Il rappelle que ce conseil est en poste depuis maintenant une année et que son travail n'a pas été facilité par la crise sanitaire. Heureusement l'avenir semble meilleur. La maire tient à remercier l'ensemble des conseillers et plus particulièrement les adjoints qui remplissent parfaitement leur fonction. La répartition des tâches se fait naturellement au sein de l'équipe. Après cette période de rodage un peu difficile, il souhaite que chacun trouve sa place au sein des différentes instances de travail. Les conseillers peuvent et doivent à tout moment proposer des objectifs, se comporter comme des lanceurs d'alertes et être l'interface entre la population et le conseil.

Le maire réaffirme sa volonté de communiquer le maximum d'informations aux conseillers via la lettre d'information diffusée tous les lundis après la réunion des adjoints. Il rappelle que le travail des commissions est essentiel pour que les dossiers puissent avancer.

DÉLIBÉRATIONS

18/2021 : Approbation des nouveaux statuts de la CUGR

Les statuts de la Communauté Urbaine du Grand Reims ont été modifiés. Il appartient à chaque conseil de les approuver avant le 2 juillet 2021 et de transmettre la délibération au Service des Assemblées. Le conseil communautaire a pris la délibération exécutoire n°2021-31 le 25 mars 2021 à l'unanimité.

Le maire expose les raisons qui ont nécessité l'actualisation de ces statuts, à savoir la reprise de compétences scolaires et périscolaires aux Mesneux, la fermeture d'écoles dans plusieurs communes et les regroupements pédagogiques.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

19/2021 : Délégation au Maire de certaines attributions du conseil municipal : Décisions budgétaires modificatives inférieures à 5 000 €.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à procéder à des décisions budgétaires modificatives de transfert de compte à compte dans la limite de 5 000 €.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

20/2021 : Appel d'offres pour le choix d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de la traversée de Montchenot.

Nous abordons maintenant la 2ème étape du projet d'embellissement de la traversée de Montchenot tel qu'il a été élaboré par la mission UNESCO.

La commune doit se doter d'un maître d'œuvre pour les deux phases :

- Phase A pour l'étape diagnostic et l'avant-projet,
- Phase B pour les étapes d'études jusqu'à la réception du projet.

La mission UNESCO nous a communiqué le cahier des charges, charge à nous de faire un appel d'offres pour ce marché.

Le Maire demande l'autorisation au conseil de lancer cet appel d'offres dans les délais les plus brefs de façon à ce que la commission puisse choisir le bureau d'études début septembre.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

21/2021 : Financement d'un projet « Haies et Vergers » géré par l'Association les Jardins de Villers.

Tel que Gaëlle Floch l'a exposé lors du précédent conseil, le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims propose son aide pour la plantation de végétaux et d'arbres fruitiers pour agrémenter les Jardins Participatifs. Le devis du pépiniériste est de 485 € HT et la subvention du PNR de 339€. Le reste à charge de la commune sera de 20 %.

Le Maire demande au conseil de l'autoriser à financer ce projet.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

22/2021 : Autorisation au Maire à signer une convention de gestion tripartite avec le PNR et l'association « Les jardins de Villers » pour le projet « Haies et Vergers ».

Cette délibération découle de la précédente. La convention proposée sera signée pour une durée de 10 ans, la commune autorise le porteur du projet à planter les arbres et arbustes sur le terrain des Jardins participatifs, à ne pas utiliser de produits phytosanitaires, à préserver la haie en ne taillant pas trop sévèrement et à ne pas arracher pendant 10 ans minimum.

Il est procédé au vote.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

APPROBATION À L'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES

Élections départementales et régionales :

Le planning est à compléter le plus rapidement possible. Les consignes concernant les précautions sanitaires seront envoyées à tous les assesseurs. Le matériel de protection sera mis à disposition. Un parcours spécifique sera mis en place afin de respecter le protocole sanitaire, une file d'attente sera organisée à l'extérieur, le nombre d'électeurs présents simultanément dans le bureau étant limité.

L'accès du public ne sera pas possible dans la salle de dépouillement, les grandes portes resteront ouvertes pour permettre au public de suivre le dépouillement depuis l'extérieur.

Parking La Volière :

Malgré un appel téléphonique jeudi matin au directeur chargé du Patrimoine Immobilier et à son adjoint, nous n'avons aucune avancée à ce jour.

Traversée de Montchenot :

Nous espérons que la Communauté Urbaine du Grand Reims va entériner le projet d'enfouissement des réseaux secs et humides. Dès approbation par les instances de la CUGR, le SIEM pourra commencer les travaux. L'aménagement paysager se fera dans une deuxième phase. Nous avons informé officiellement le Président du Département du projet et nous avons profité de la venue des candidats aux élections départementales pour leur présenter ce dossier.

Espace Plein Air :

Une subvention de 39 397 € a été attribuée au titre de la DETR soit 40% du projet. Les autres subventions sont en attente.

La commission Urbanisme et Patrimoine se réunira le mercredi 16 Juin afin d'étudier plus en détails les devis reçus.

Église Sainte Agathe :

L'acte d'engagement a été signé avec M. Maxime Dupont qui va pouvoir démarrer son travail prochainement. La DRAC nous demande au préalable de solliciter une subvention pour l'étude à réaliser qui devrait couvrir 50% des honoraires (13 000 €). Cette subvention est cumulable avec celles du Département et de la Région.

Une réunion est programmée le 25 juin prochain avec la DRAC (M. Riocreux), le cabinet d'architecture MOSA (Maxime Dupont), LYMPIA (Daniel Lefevre Architecte en Chef des Monuments Historiques) et le cabinet COEFFICIENT (économie de la construction).

Les travaux d'entretien de toiture sont imminents et une subvention de 8 400 € a été accordée par la DRAC pour un devis initial de 25 000 €.

Arrêté Loisirs Motorisés :

Le maire demande au conseil son avis pour prendre un arrêté interdisant la circulation des véhicules motorisés sur les chemins de la forêt communale et dans les parcs publics (Espace plein air et parc de la petite barbarie notamment). La circulation des véhicules autorisés reste possible.

Problèmes de circulation :

Plusieurs riverains de la rue du Voisin, de la rue André Faubert se plaignent à juste titre de la vitesse excessive de certains véhicules. Le Maire propose donc l'extension de la Zone 30 rue du voisin. Elle débutera à partir de l'immeuble Plurial Habitat avec la mise en place d'une signalétique spécifique et de marquage au sol.

Les riverains de la rue des Bichottes demandent le marquage au sol d'une bande jaune en raison du stationnement intempestif des véhicules qui les empêchent de rentrer dans la rue et d'accéder à leur domicile. Un nouveau bac à fleurs sera positionné à l'entrée empêchant ainsi le stationnement des véhicules, tout en permettant l'accès à la rue par les riverains et viticulteurs.

Travaux ONF :

Suite au devis de l'ONF pour des travaux d'entretien sylvicoles sur la parcelle 9 (Broyage des cloisonnements et dégagement manuel des plantations) et pour l'entretien de la ligne entre les parcelles 7 et 8, nous avons retenu le poste « broyage ». Les travaux d'entretien de la parcelle 9 seront réalisés par une entreprise privée à moindre coût et l'entretien de la ligne des parcelles 7/8 par la commune.

Nous avons demandé au garde ONF de relancer les entreprises qui n'ont pas encore effectué les coupes d'éclaircissement et les coupes sanitaires, avec mise en demeure si nécessaire.

Par ailleurs l'écoulement des eaux reste difficile depuis les travaux de la desserte forestière. La canalisation enlevée lors des travaux sera prochainement remise en place.

Travaux de voirie :

À la demande de la commune, des petits travaux de voirie ont été réalisés par la Communauté Urbaine du Grand Reims : rue de Montbré (avaloir et reprise du bitume), rue Haute (reprise du bitume sur trottoir devant le transformateur EDF) et rue du Pré des Chats (avaloir angle de la rue des Prés des Chats et de la Jardine)

Panneaux indicateurs de nom de rue :

Des panneaux indicateurs de nom de rue vont être commandés : Route Nationale à Montchenot, qui sera nommée « Rue Nationale 51, et rue du Trou Favelet.

Fête du CAVAM :

Le 26 juin après-midi, le Club organise une animation pour ses adhérents.

Fleurissement :

Le conseil remercie l'ensemble des bénévoles présents à cette occasion, qui ont permis un travail efficace.

Après le vol de deux arbres rue du Voisin, nous regrettons aujourd'hui le vol de fleurs dans les massifs rue du Voisin.

Fête de l'Été :

Compte tenu des mesures sanitaires en place jusqu'au 30 Juin, la fête de l'Été est reportée au samedi 3 juillet, pour permettre un moment plus convivial et festif.

Une réunion de la commission Vie Culturelle est prévue le jeudi 17 Juin à 20h30.

Convention avec la restauration ambulante sur la place des déportés :

Suite à une demande récente d'un nouveau commerce de restauration ambulante, il a été décidé de signer des conventions d'occupation temporaire du domaine public avec tous les intervenants.

Station d'épuration :

La solution technique semble être trouvée par la CUGR et Amodiag

Réunion vendredi 11 Juin en mairie.

École :

L'effectif pour la prochaine rentrée est en baisse du fait de nombreux départs en CP.

15 à 16 inscrits pour la rentrée, pour les 3 sections. Le prochain conseil d'école aura lieu le mardi 22 Juin à 18h.

Bulletin municipal :

Rédaction des articles à prévoir cet été, pour une parution en Septembre-Octobre.

QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Marie Chappellet prend la parole pour exposer au conseil les différents travaux en cours : grille du monument aux morts, porte de la remise à pompe, et l'escalier coté gauche de la terrasse de la Mairie.
- Gaëlle Floch informe le conseil de la prochaine assemblée générale de l'association « La Récré » Jeudi 9 Juin à 20h30. Elle se tiendra en Mairie dans le respect des mesures sanitaires.

Le prochain conseil municipal est fixé au **lundi 5 juillet à 20h30**.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 22h30